

**4^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC4)**

Bonn, Allemagne, 12-15 Novembre 2019

UNEP/CMS/ScC-SC4/Doc.11.3.3

**HARMONISER LES LISTES TAXONOMIQUES DANS
LES ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT**

(Préparé par Stephen Garnett)

Résumé:

Comme indiqué dans la Résolution 12.27, l'objectif de l'harmonisation des listes dans les différents accords multilatéraux sur l'environnement est un objectif de longue date. La discordance actuelle est due au manque d'orientations sur la manière de choisir entre différentes listes de noms. L'Union internationale des sciences biologiques (IUBS) a lancé un processus d'élaboration de lignes directrices pour la gouvernance des listes taxonomiques. Le Conseil scientifique de la CMS a été invité à contribuer à ce processus avec l'idée de développer un système de gouvernance produisant des listes taxonomiques d'une légitimité suffisante pour être adoptées de manière uniforme dans toutes les conventions. Le Conseil est invité à approuver la participation d'un délégué du Conseil au processus de l'IUBS

Contexte

1. Toutes les conventions relatives à la biodiversité énumèrent des espèces pour une protection spéciale. Cependant, les normes taxonomiques diffèrent selon les conventions. Elles diffèrent également entre les conventions et les listes nationales et d'autres listes mondiales importantes, telles que celles utilisées par l'UICN. Cela entraîne des coûts de transaction et d'opportunité importants, conduit à des inefficacités dans l'application des conventions et peut causer une atteinte à la réputation du fait qu'une « espèce » protégée par une convention peut ne pas être reconnue par une autre.
2. La Résolution 12.27 sur la taxonomie et la nomenclature, sachant que la taxonomie et la nomenclature biologiques sont dynamiques, a reconnu que la 4^e réunion des Présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la biodiversité (CSAB, Gland, Suisse, 13 février 2011) a exprimé son soutien à l'idée d'aller vers l'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie dans les listes d'espèces utilisées par les conventions relatives à la biodiversité, et a salué le processus d'harmonisation entrepris par la CITES et la CMS.
3. La Résolution 12.27 a également reconnu que, pour renforcer l'effort mondial visant à atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique visant à réduire le taux de perte de diversité biologique d'ici 2020, il serait judicieux d'essayer d'assurer une plus grande harmonisation entre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité dans le domaine de la taxonomie et de la nomenclature.
4. La Résolution 12.27 a en outre reconnu que l'harmonisation de la nomenclature pourrait aboutir à un processus plus intégré, à la réduction du double emploi et à un meilleur partage des informations entre les AME liés à la biodiversité et a noté que la nécessité d'une telle harmonisation était rendue plus convaincante par le fait que parmi les 124 Parties de la CMS à cette époque, une seule n'était pas également membre de la CITES.
5. La Résolution 12.27 a également rappelé que cet objectif avait été noté par la 6^e Réunion du Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique (Bonn, mai 2008) et avait donc été inclus dans la liste des activités communes CITES / CMS adoptée par la 34^e Réunion du Comité permanent de la CMS (Rome, novembre 2008) ; et le programme de travail conjoint CMS-CITES 2012-2014 adopté à la 38^e Réunion du Comité permanent de la CMS (Bergen, novembre 2011).
6. La Résolution 12.27 a également reconnu que le CSAB avait exprimé à plusieurs reprises son soutien à l'idée de progresser vers l'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie dans les listes des espèces qu'ils utilisaient, et a demandé une coopération plus étroite entre les AME dans cet objectif.
7. La Résolution 12.27 a également souligné que la stabilité dans le temps de la taxonomie et de la nomenclature des espèces inscrites à la CMS est essentielle pour garantir la sécurité juridique de la mise en œuvre de la Convention.
8. La Résolution 12.27 a également reconnu que la taxonomie utilisée dans les Annexes à la Convention serait très utile aux Parties si elle était normalisée par des références nomenclaturales.

Problèmes

9. La Résolution 12.27, malgré l'examen envisagé de l'harmonisation de la liste dans le préambule, a adopté une liste de références normalisées, qu'elle a incluse dans une Annexe à reconnaître et à utiliser comme base de préparation des Annexes de la CMS et dont les amendements sont préparés. Cette liste de références standard différerait de celles de la CITES et des autres MEA. En outre, aucune recommandation n'a été suggérée sur les moyens de poursuivre les processus d'harmonisation de la taxonomie des AME.
10. La confusion des AME n'est pas surprenante. Actuellement, la nomenclature taxonomique est régie par un groupe d'organisations qui sont elles-mêmes membres de l'Union internationale des sciences biologiques (IUBS), elle-même membre du Conseil international de la science. Ces commissions ont des règles selon lesquelles les noms d'espèces et d'autres entités taxonomiques sont réputés être valides ou non. Divers groupes, tels que le Catalogue of Life, rassemblent des listes de noms valides. Cependant, bien qu'un nom puisse être valide, les taxonomistes ne s'entendent pas sur le fait de savoir si l'entité nommée est une espèce. Les listes de noms d'espèces valides peuvent donc ne pas être des listes d'espèces universellement reconnues. Il n'existe actuellement aucune règle convenue sur la manière de parvenir à cette reconnaissance.

Discussion

11. L'IUBS a maintenant accepté de soutenir un projet visant à développer un cadre de gouvernance pour les listes taxonomiques, intitulé « *Développement d'un mécanisme global de gouvernance pour l'agrégation de listes taxonomiques mondiales* ».
12. Le projet comportera une série de trois ateliers dont le premier (février 2020) s'accordera sur un cadre de gouvernance potentiel pour les listes taxonomiques, le second (2021) rassemblera les conseils d'une première série de consultations et le troisième (2022) présentera une version finale d'un cadre de gouvernance à l'attention des utilisateurs de listes taxonomiques telles que la CMS.
13. Un cadre de gouvernance fournira un ensemble de processus permettant d'assembler des listes reflétant le meilleur de la science taxonomique, reconnaissant que la science taxonomique est dynamique, transparente et offrant des processus de révision appropriés.
14. Ce projet offre à la CMS et aux autres AME l'occasion de donner des conseils sur l'élaboration d'un cadre de gouvernance susceptible d'être considéré comme suffisamment robuste et légitime par les parties aux accords multilatéraux sur l'environnement pour que les listes extraites de ce cadre puissent ensuite atteindre les objectifs reconnus, notés, soulignés, acceptés et rappelés par la Résolution 12.27.
15. À cette fin, les organisateurs des ateliers du projet ont saisi le Conseil scientifique, l'invitant à désigner un délégué pour assister à l'atelier associé aux projets (copie de la lettre ci-jointe). Le premier atelier se tiendra du 11 au 13 février 2020 à l'Université Charles Darwin à Darwin, en Australie, à l'occasion de l'anniversaire de Charles Darwin, le 12 février. Les frais de participation d'un délégué de la CMS aux ateliers peuvent être couverts par le projet IUBS, bien que toute contribution pouvant être apportée à la participation d'un délégué soit chaleureusement accueillie, car cela permettra de dégager des fonds pour soutenir la participation d'autres experts n'ayant pas accès au soutien financier.

Actions recommandées

16. Il est recommandé au Comité de session, agissant au nom du Conseil scientifique:
- a) de nommer un délégué possédant l'expertise et la disponibilité appropriées pour assister aux ateliers du projet UISB ;
 - b) de demander au délégué de fournir les conseils appropriés sur la conception d'un processus de gouvernance susceptible de disposer d'une légitimité suffisante pour générer des listes d'espèces pouvant être adoptées par tous les AME ;
 - c) d'accepter que les conclusions de ces ateliers soient discutées lors des réunions appropriées des conventions relatives à la biodiversité (par exemple, les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la biodiversité (CSAB), groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité), et les recommandations de ces groupes aux ateliers ultérieurs du projet UISB ;
 - d) d'envisager de fournir un soutien financier pour que le délégué assiste aux ateliers de l'UISB.

PIÈCE JOINTE

La Présidente
Le conseil scientifique
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
Secrétariat PNUÉ / CMS
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn, Allemagne



12 septembre 2019

Madame la Présidente,

RE: GOUVERNANCE DES LISTES TAXONOMIQUES

Je vous écris pour vous inviter ou inviter un représentant du Conseil scientifique de la CMS à assister à une série d'ateliers organisés sous les auspices de l'Union internationale des sciences biologiques dans le but de développer un cadre pour la gouvernance des listes taxonomiques. Le projet a été conçu en tenant compte du fait que la Convention sur les espèces migratrices aspirait depuis longtemps à l'harmonisation des listes taxonomiques avec celles d'autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Toutefois, cette harmonisation est actuellement entravée par l'absence d'un cadre pour l'établissement de listes de noms qui soit convenu dans le cadre d'un processus transparent et légitime aux yeux des taxonomistes et des utilisateurs de la taxonomie.

L'élaboration d'un tel système de gouvernance devrait compter dès le début des utilisateurs de ces listes. Le but de cette invitation est en partie de permettre à un utilisateur majeur de taxonomie comme la CMS d'avoir son mot à dire dès le début.

Le premier atelier de ce projet se tiendra à l'Université Charles Darwin, à Darwin, du 11^{au} 13 février 2020. Nous avons des fonds pour couvrir les frais de participation, mais nous serions ravis si la CMS envisageait de couvrir une partie des coûts elle-même. Nous espérons profondément que vous puissiez y assister.

Bien à vous



Stephen Garnett
Professeur de Conservation et de Moyens de Subsistance Durables

Au nom de l'équipe de direction du projet.
Prof. Les Christidis, Université Southern Cross, Coffs Harbour, Australie
Dr Stijn Conix, Centre de logique et de philosophie des sciences, Louvain, Belgique
Prof. Mark Costello, Université d'Auckland, Nouvelle-Zélande
Dr Kevin Thiele, Taxonomy Australia
Prof. Dr. Habil. Frank Zachos, Naturhistorisches Museum, Vienne, Autriche